



# CHARTRE ETHIQUE FONDS DE DOTATION KERPAPE

## LE CONTEXTE DE CRÉATION DU FONDS DE DOTATION KERPAPÉ

Le Centre de Kerpape place l'innovation au centre de sa stratégie de développement,

L'établissement a forgé sa réputation, notamment, sur son aptitude à **accompagner de façon personnalisée et de façon globale chacun de ses patients**, en adaptant les outils existants et en répondant ainsi à leurs besoins tant réadaptatifs que de leurs projets de vie.

Cette appétence historique pour l'innovation et la recherche et ancrée dans une culture d'entreprise, doit être soutenue par la création d'un Fonds de Dotation Kerpape, afin de poursuivre et renforcer l'**amélioration des réponses aux patients et usagers**, grâce à ses solutions prometteuses dans les domaines médical, thérapeutique et psycho-social.

## LES OBJECTIFS DU FONDS DE DOTATION

Le **FONDS DE DOTATION KERPAPÉ** a comme objectif de faciliter le **développement de toutes les activités du Centre de Kerpape** et en particulier, de ses actions en matière de **recherche** et d'**innovation**, en permettant par exemple financement de **projets structurants**.

Il a également pour objectif de **soutenir l'aide aux personnes lourdement handicapées, en situation de précarité**, par le prêt ou le don d'aides techniques ou financières visant à améliorer leur sécurité, la qualité de leur réadaptation ou la qualité de leur prise en charge médicale.

La création du Fonds de dotation Kerpape a comme ambition, notamment par la réalisation de partenariats, dans le cadre du mécénat des entreprises :

- de poursuivre et renforcer les projets de recherche universitaire et les collaborations avec les écoles,
- de développer de nouvelles méthodes de soins, de rééducation/réadaptation et/ou des projets technologiques ou d'accompagnement psycho-social et/ou social des personnes en situation de handicap,
- de valoriser les innovations créées par le Centre de Kerpape,
- de communiquer sur la politique et les actions de recherche et d'innovation,
- de permettre des investissements structurants.

## LES ENGAGEMENTS DU FONDS DE DOTATION

Le Fonds de Dotation Kerpape s'engage à :

- soutenir le développement de la démarche RSE de ses partenaires,
- améliorer le bien-être et l'autonomie des personnes en soins au Centre de Kerpape en soutenant l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap,
- jouer un rôle social, en apportant de nouvelles solutions auprès de la population confrontée au handicap,
- inscrire les mécènes dans un partenariat durable en construisant avec eux des projets basés sur un partenariat « gagnant/gagnant »,
- être un incubateur de projets d'innovation et de recherche au bénéfice de l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap.

... ►



B.P. 78 +  
56275 PLOEMEUR CEDEX +  
02 97 82 61 09 +  
contact@fonds-kerpape.bzh +

[www.fonds-kerpape.bzh](http://www.fonds-kerpape.bzh)



## PRINCIPES ETHIQUES

Le Fonds de Dotation s'appuie sur les principes éthiques qui constituent les valeurs fondatrices de la Mutualité Française Finistère-Morbihan, à savoir :

- la **solidarité**,
- une **gestion désintéressée à but non lucratif**,
- la **non-discrimination** des patients,
- la **qualité** de la prise en charge.

### PROBITÉ

Les signataires de la charte éthique s'engagent à ne pas utiliser les réseaux, les actions ou les moyens du Fonds de Dotation à des fins personnelles ou de développement de marchés dans le cadre de leur activité économique. L'ensemble des parties prenantes du Fonds de Dotation agit en respectant les principes d'intégrité, en se comportant d'une manière juste et honnête.

### EGALITÉ ET NON DISCRIMINATION

Les signataires de la charte éthique s'inscrivent dans une démarche non discriminante. Les projets portés s'adressent à l'ensemble de la population, quelle que soit leur origine culturelle, sociale, ethnique.

### LÉGALITÉ

Les signataires de la charte éthique s'engagent à veiller au strict respect des lois et règlements en vigueur inhérents à tous les projets portés par le Fonds de Dotation.

### TRANSPARENCE

Les signataires de la charte éthique s'engagent à communiquer ouvertement sur les actions et activités de soutien au Fonds de Dotation, ainsi que sur son fonctionnement et ses bilans, qu'ils soient d'activité ou financier. Le fonctionnement du Fonds de Dotation, ainsi que la gestion rigoureuse des fichiers et documents d'archives comptables est organisé pour permettre la bonne tenue des contrôles et audits de la part du commissaire aux comptes ou de tout autre organisme de contrôle.

### ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊT

Les signataires de la charte éthique doivent se prémunir contre tout conflit d'intérêt entre eux-mêmes et les autres parties prenantes du Fonds.

En cas de conflit d'intérêt, les signataires de la charte éthique informeront sans délai le président du conseil d'administration du Fonds de Dotation.

### ADOPTION ET DIFFUSION

Le conseil d'administration du Fonds de Dotation est la seule instance compétente pour l'adoption et la modification de la présente charte d'éthique ; elle sera disponible sur le site dédié du Fonds de Dotation, en complément des statuts du Fonds de Dotation et remise lors des premiers contacts avec un partenaire potentiel du Fonds, quelle que soit la nature de ce partenariat.

## DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

En signant la Charte éthique du Fonds de Dotation Kerpape, nous nous engageons à respecter les principes qui y sont énoncés et qui sous-tendent la formalisation de convention de partenariat sur les modalités d'engagement réciproque concernant la réalisation des projets portés par le Fonds de Dotation Kerpape. ■



B.P. 78 +  
56275 PLOEMEUR CEDEX +  
02 97 82 61 09 +  
contact@fonds-kerpape.bzh +

[www.fonds-kerpape.bzh](http://www.fonds-kerpape.bzh)